

CERTITHERM

LA PREMIÈRE MARQUE DE QUALITÉ POUR LES PLANCHERS CHAUFFANTS ET RAFRAÎCHISSANTS BASSE TEMPÉRATURE

Annexe 1. CERTITHERM: Les systèmes éligibles

Annexe 2. Le Certificat CERTITHERM

Annexe 3. Fiche d'identité COCHEBAT



























CERTITHERM

LA PREMIÈRE MARQUE DE QUALITÉ

POUR LES PLANCHERS CHAUFFANTS ET RAFRAÎCHISSANTS BASSE TEMPÉRATURE

COCHEBAT, syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires, lance la première marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes. Inscrit dans la Règlementation Thermique 2012, le plancher chauffant/rafraîchissant basse

température (PCRBT) connait une croissance à deux chiffres depuis plusieurs années et séduit tant pour ses performances que pour le confort et la liberté visuelle qu'il procure. Si aujourd'hui les principaux composants du PCRBT (tubes, collecteurs, isolation périphérique, dalles, etc.) sont soumis à différentes normes européennes et/ou des avis techniques, la notion de performance thermique globale d'un système selon la NF EN 1264 change la donne.



La performance des systèmes PCRBT devient un des éléments essentiels pour que les bâtiments puissent satisfaire les exigences BBC et celles de la RT 2012 en matière de consommation d'énergie.

Afin d'inscrire le PCRBT dans cette recherche d'excellence, COCHEBAT a pris les devants et lance sa marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes : CERTITHERM.

Destinée à garantir un niveau de performance des systèmes, CERTITHERM est une marque proposée à toutes les entreprises systèmistes du marché qui souhaitent faire valider leurs niveaux d'émissions, d'absorptions et de pertes au dos. Pour chaque système complet soumis au comité de marque CERTITHERM, des vérifications et des calculs thermiques sont réalisés et validés par des instructeurs indépendants.

La marque CERTITHERM garantit au final la performance de tout un système qui peut ainsi être prise en compte dans le calcul des consommations globales du bâtiment.

Véritable marque de confiance, CERTITHERM est un gage de qualité et de reconnaissance pour l'installateur, une assurance pour les bureaux d'étude, les prescripteurs et les distributeurs, et enfin une preuve de fiabilité et de garantie pour les particuliers.





















CERTITHERM: LA Référence du marché

La marque de qualité CERTITHERM garantit la performance thermique d'un système donné selon la RT 2012 et la NF EN 1264. **Pour la filière, CERTITHERM permet :**

- de garantir la performance thermique du système
- d'être un gage de qualité
- d'apporter la reconnaissance d'un système complet
- d'anticiper les exigences futures

Par cette démarche, COCHEBAT met à disposition des professionnels de la chaîne décisionnelle LA Référence du marché.

La marque CERTITHERM est donc une garantie et une valeur ajoutée pour toutes les entreprises qui mettent sur le marché français des systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrés.

CERTITHERM : une procédure stricte et validée par un expert indépendant pour une transparence totale

Pour assurer la transparence et la légitimité de la marque CERTITHERM, la procédure de validation des performances inclut, en plus d'un comité de marque COCHEBAT, des instructeurs indépendants. Ces derniers vérifient le système par rapport au règlement technique de la marque et réalisent les calculs thermiques (émissions, absorptions et pertes au dos) selon la NF EN 1264.

Afin de respecter le cadre réglementaire existant du PCRBT, tous les systèmes prétendant à la certification CERTITHERM doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU ou Avis Techniques en cours. En outre, les composants du système doivent répondre à une résistance thermique de :

- 0,75 pour les planchers intermédiaires ou les planchers bas isolés,
- 2,4 pour tous les autres cas.

CERTITHERM: des premiers certificats dès fin 2011

Proposée à toute la filière dès le mois de juillet 2011, la marque de qualité CERTITHERM devrait voir le jour sur les **premiers systèmes validés dès la fin de l'année 2011**. Pour informer les professionnels, COCHEBAT met à leur disposition **un site Internet dédié**. Regroupant toutes les réponses à leurs questions, il permet de faire le lien avec la marque et l'ensemble de la filière.



Annexe 1

CERTITHERM Les systèmes éligibles

⊃ Tous les systèmes prétendant à la reconnaissance CERTITHERM doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU ou Avis Techniques en cours

Les installations éligibles :

Systèmes de chauffage/rafraîchissement par le sol enrobés type A et C de l'EN 1264 :

- Isolation périphérique conforme au DTU 65.14, ou à l'Avis Technique (ou DTA) de la chape fluide;
- Support sous avis technique et certifié CSTBat ou ACERMI, conforme au DTU 65.14, de résistance thermique 0.75 et 2.4 et qualifiée Ch selon la norme NF P 61 203;
- Tube de classe 4 minimum, sous Avis Technique certifié CSTBat;
- Enrobage conforme au DTU 65.14 ou chape fluide sous Avis Technique (ou DTA) visant le plancher chauffant et rafraîchissant;
- Collecteur : caractérisé par son KVS. Le raccordement des tubes au collecteur doit être défini dans l'Avis Technique du système ou du produit.

Autres systèmes sols, murs ou plafonds chauffants et rafraichissants types B et D de l'EN 1264 :

- Si support : tout matériau manufacturé certifié CSTBat ou ACERMI tel que défini dans l'avis technique;
- Tube sous Avis Technique;
- Collecteur : caractérisé par son KVS. Le raccordement des tubes au collecteur doit être défini dans l'Avis Technique du système ou du produit.
- Si présence d'isolation périphérique, celle-ci doit-être conforme au DTU 65.14, ou à l'Avis Technique (ou DTA) de la chape fluide.

Le Certificat CERTITHERM

			ITHER arque	de qual	ité de	Coc	heba	ţ	
	RTIFICA me de surf		TITHEI ante et ra	RM Nº 1: fraîchissante	15001 o	lu 07/0 intégré	07/2011 dans le so	ot	
ADRESSE			110.						
APPE	ELLATION D	U SYSTÈME		201010101010					
DESCRIPTIF DU SYSTÈME			confe	conforme NF EN 1264		∭ oui □ non			
000	Jan III Do	JIJIE	100000000000000000000000000000000000000	PCBT		Хв	Ос	Пο	
ÉMETTEURS				marque					
				matière					
			Nº CS	STBat ou ATEC					
			DN		******				
ISOLANT			marq	marque					
			CSTB	CSTBat ou ACERMI					
			type	type d'isolant			plane	9	
			résist	résistance thermique					
			pas o	lu tube	01.00.00	2000000			
ENRO	DBAGE						NON		
			mate	matériau spécifique		1	adjuvant	ī	
			cond	conductivité thermique			1,	2 W/m.K	
			recou	recouvrement des tubes				35 mm	
	TEMENT DE				carrelage	résistance 1	thermique o,c	2 m².K/W	
BANDE PÉRIPHÉRIQUE			_	marque					
-			mass	e volumique	******				
COLL	ECTEUR		marq	ue	******			*****	
STATE OF THE PARTY			KVS		******	*****	******		
STREET, STREET	TEUR DU SY				******	******		********	
EXP	RESSION DE	S RESULIA	15		Wm²		- ata	- 10°	
(8)	5-110 SV	District Control	1831 - 345		150 150		1	1	
Pas	Emissions	Ecart de to	Absorption	Émissions bas	119.71		//	Pands 30	
10	150 W/m²	28,79°C	150 W/m²	8,92 %	100	//	//		
20	150W/m²	37,86°C	115 W/m²	10,33 %	50_				
30	119,71W/m²	40°C	76 W/m²	12,16%			5	Si Circinia	
					-	10	20 30	40 Températu	
TITLE	TITHERM		200		М				
11 bis rue de Milan - 75009 Paris contact@certitherm.fr					Président du Comité de Marque				



FICHE D'IDENTITÉ

Noм	COCHEBAT				
	syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires, lance la première marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes				
CRÉATION	1984				
REPRÉSENTATIVITÉ MARCHÉ	Représentativité globale de 80% sur les marchés des surfaces (plancher, mur, plafond) chauffantes/rafraîchissantes par eau basse température, et de l'hydro distribution (chauffage et sanitaire).				
LES ADHÉRENTS	Acome La Chape Liquide Comap Efex International Knauf Industries Nicoll	PB Tub Rehau SA Roth France Velta Eurojauge Wavin Climasol			
LE BUREAU	Président : Vice-présidents : Trésorier : Présidents de commissions Technique : Promotion :	Eric Mantione (PB Tub) Thierry Bedard (Rehau) Florent Kieffer (Acome) Marie-Hélène Lechat (Efex) Benoît Smagghe (Comap) Thierry Bedard (Rehau)			
COORDONNÉES	11 bis rue de Milan - 75009 Paris Tél. : 01 53 32 79 79 contact@syplast.org www.cochebat.org				

Le Plancher chauffant/rafraîchissant basse température... quelques chiffres

- ⇒ Marché neuf = près de 95 %
- ⇒ Progression de 10 % entre 2009 et 2010
- ⇒ Plus de 7 millions de m² de plancher hydraulique installés en 2010 en France

Largement utilisé dans les programmes de construction BBC, le Plancher chauffant/rafraîchissant basse température répond aux exigences de la RT 2012 :

- exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti,
- exigence de consommation maximale basée sur le modèle BBC,
- exigence de confort d'été.